

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 151 (2006)
Heft: 11-12

Artikel: Iran : mesure de précaution
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Un centre de télécommunications à Pristina (Kosovo) touché par un missile de croisière de l'OTAN.

une constante dans la conduite militaire.

Tout au long de ce processus de détermination des cibles, nous retrouvons à chaque fois, dans toutes les étapes des activités de commandement et d'état-major, les règles et principes du droit des conflits armés. Bien entendu, le cycle de ce processus de sélection variera de

quelques jours, de quelques heures, voire de quelques minutes ou secondes, selon la situation et l'évolution de celle-ci, la cadence de l'opération, le rythme des actions ou encore le niveau de décisions et de délégations consenties. Il est clair que le droit des conflits armés sera plus facile à respecter pour des cibles prédéterminées (reconnues) que des cibles d'op-

portunité (qui surviennent en cours de mission).

Chaque cible doit être considérée comme unique. Si plusieurs cibles sont regroupées dans le périmètre d'un secteur tactique, elles pourront être considérées comme un objectif unique, à condition que l'on ait examiné la proximité d'éventuelles personnes et biens protégés. Inversement, lorsque différentes cibles sont réparties sur l'ensemble de la surface d'un secteur tactique, qui est également occupé par la population civile, on ne pourra pas considérer l'ensemble du secteur tactique comme un objectif militaire unique. De même, si un commandant a le choix, pour obtenir le même avantage militaire concret et direct, entre différents objectifs militaires, il sélectionnera celui ou ceux qui provoqueront le minimum de pertes et de dommages.

P. Zen-R./B. B.

(A suivre)

Iran : mesure de précaution

Selon une source israélienne, le corps des *Pasdaran* a reçu pour mission de déplacer 3 batteries de missiles *Shahab* toutes les 24 heures, afin de contrecarrer d'éventuelles frappes aériennes. Cette disposition aurait été prise le 19 janvier 2006. L'Iran disposerait de 6 brigades de missiles *Shahab-3*, la première ayant été constituée en

juillet 2003. Ces missiles seraient, soit de type standard, avec une portée de 1300 km, soit de type longue portée (2000 km). Jusqu'en mars dernier, 3 brigades en mouvement avaient été identifiées, se déplaçant continuellement entre les provinces occidentales de Karmanshah et de Hamadam, alors que les 3 autres étaient maintenues

en réserve dans les provinces orientales de Fars et d'Isphahan.

Dans les deux cas, les missiles ont été déplacés quotidiennement dans un rayon de 35 km, ce qui laisse supposer, selon Tel-Av un commandement et contrôle (C2) peu évolué. (*TTU Europe*, 10 mai 2006).